

votes n'a pas droit de participer au vote. Vu que l'honorable député de Renfrew-Sud a cru bon de soulever cette question, je signalerai, avec tout le respect que je lui dois que c'est exactement ce qu'il a fait. Il est entré à la Chambre alors que l'on comptait les votes.

M. Winkler: C'est exact.

M. Barnett: Dans la mesure où je l'ai constaté, personne sur ce côté-ci de la Chambre n'a agi ainsi. Il est vrai que des députés arrivaient de derrière les rideaux, des deux côtés de la Chambre, pendant que Votre Honneur était debout, mais c'était avant que vous ne donniez lecture de l'amendement. Je ne m'y opposerai pas trop dans ce cas-ci, mais il existe une nette distinction, à mon avis, entre le cas présent et le cas où un député entre délibérément à la Chambre et prend son siège après que le décompte des voix a commencé.

J'espère que Votre Honneur et l'Orateur étudieront sérieusement cette question afin que nous sachions exactement à quoi nous en tenir à ce sujet, surtout lorsque le vote est serré. Personne ne voudrait que le décompte des voix soit douteux, mais je crois qu'on devrait bien préciser ce point afin qu'il ne puisse plus y avoir de désordre lors des mises aux voix au comité, car cela se produit plus souvent que dans le passé.

M. Winkler: Monsieur le président, pour ce qui est des paroles prononcées par le député de Renfrew-Sud, je tiens à dire qu'il ne doit pas injurier les députés de ce côté-ci à cause de ce qui est arrivé. Je crois savoir et en cela, j'appuie le député de Comox-Alberni, qu'une fois la question mise aux voix, un député ne peut arriver à la Chambre et prendre son siège afin de voter. C'est ce qu'ont fait le député de Renfrew-Sud et le ministre des Pêcheries, cela ne fait aucun doute. (*Exclamations*)

M. le président suppléant (M. Batten): A l'ordre!

M. MacInnins: Monsieur le président, à propos de ce même rappel au Règlement, je signale que la même chose s'est déjà produite et, comme l'ont déclaré des députés de ce côté-ci, il y a eu atteinte aux privilèges

[M. Barnett.]

de part et d'autre de la Chambre. Le ministre des Forêts a été prié de rester. Personne ne s'y est opposé, car la question n'avait pas encore été mise aux voix. C'est tout à fait différent, cependant, lorsque le scrutin est en cours.

On a signalé que le ministre des Pêcheries, l'honorable député de Renfrew-Sud et l'honorable député de Saint-Jean-Ouest—et celui-ci peut le vérifier—sont entrés en retard. L'honorable député de Saint-Jean-Ouest s'est rendu compte qu'il était arrivé en retard et il est demeuré à son siège sans voter. (*Applaudissements*) L'honorable député de Saint-Jean-Ouest savait qu'il n'avait pas le droit de se lever et d'être compté. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, faisons une distinction entre la façon dont l'honorable député de Renfrew-Sud et le ministre des Pêcheries ont agi et ce qu'a fait l'honorable député de Saint-Jean-Ouest. Nous, de ce côté-ci, appuyons l'attitude de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest qui, à notre avis, a bien agi. Je prétends donc, monsieur le président, comme cela s'est fait en une autre occasion analogue, qu'on devrait annuler le vote de l'honorable député de Renfrew-Sud et celui du ministre des Pêcheries.

L'hon. M. Robichaud: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Comme on a mentionné mon nom dans cette discussion, je tiens à signaler nettement à la Chambre que je ne suis pas entré après la mise aux voix. J'étais présent pendant tout le débat sur le sous-amendement; (*Exclamations*) j'étais assis là-bas discutant de pêcheries avec l'honorable député de Kent...

Une voix: C'est faux, je vous ai vu entrer. Vous ne discutiez rien... (*Applaudissements*)

M. le président suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que nous avons assez débattu ce point de règlement. On me permettra de dire au comité que depuis quelques jours, à quelques reprises, on s'est demandé quoi faire au moment d'une mise aux voix. Au cours des années écoulées, depuis que je siège ici, un certain nombre de décisions ont été rendues à cet égard. Je n'ai nullement l'intention de les citer sans avoir sous les yeux les documents nécessaires. Je crois que le comité devrait se prononcer sur deux choses.